

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 01 OCTOBRE 2024 : DELIBERATION N° 110

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎:03.27.53.76.01
Réf.: C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 24 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier octobre à 18h00

Le Conseil Municipal de Maubeuge s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de Maubeuge

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Larrabi RAISS - Azzedine ZEKHNINI - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPEP - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Dominique DELCROIX pouvoir à Emmanuel LOCOCCIOLO - Patrick MOULART pouvoir à Jeannine PAQUE - Malika TAJDIRT pouvoir à Naguib REFFAS - Larrabi RAISS pouvoir à Azzedine ZEKHNINI - Guy DAUMERIES pouvoir à Marie-Pierre ROPITAL - Inèle GARAH pouvoir à Michel WALLET

EXCUSÉ(E)S :

Marc DANNEELS

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Nicolas LEBLANC

OBJET : Ville -Réajustement de l'autorisation de programme n°50 - PLAN AMBITION ECOLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment :

- l'article L.2121-29 relatif à la clause générale de compétence qui donne au conseil municipal le pouvoir de régler par ses délibérations les affaires de la commune,
- l'article L.2311-3 relatif aux dotations budgétaires,
- l'article R.2311-9 relatif aux autorisations de programme et aux crédits de paiement,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu les délibérations du conseil municipal et notamment n° :

- n° 55 du 28 juin 2021 relative à la création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°50 - Plan Ambition Ecoles,
- n° 170 du 13 décembre 2022 relative au réajustement de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n° 50 - Plan Ambition Ecoles,
- n°172 du 13 décembre 2023 relative au réajustement de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n° 50 - Plan Ambition Ecoles,
- n° 181 du 13 décembre 2023 instituant le vote du Budget Primitif 2024,
- n° 55 du 12 juin 2024 relative au vote du Budget Supplémentaire 2024,

Vu l'arrêté municipal n° 699 du 9 mars 2023 relatif au mouvement de crédits réalisés entre opérations,

Vu l'examen du projet de délibération en commission « Finances, Travaux, Ressources humaines, Tranquillité publique, Commerce » en date du 19/09/2024,

Considérant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP),

Considérant que cette procédure permet à la Ville de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice,

Considérant que cette procédure permet de mettre en œuvre la pluri annualité des investissements publics, en respectant les principes budgétaires tout en renforçant la sécurité des engagements vis-à-vis des tiers,

Considérant que cette autorisation de programme a été créée afin de maintenir le plan de rénovation et d'entretien des écoles entrepris par la commune depuis 2014,

Considérant que par délibération n°172 du 13 décembre 2023, le conseil municipal a décidé du réajustement de l'autorisation de programme et crédits de paiement n°50 - Plan Ambition Ecoles, comme suit :

N°Opération	Montant AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
500202101 Réhabilitation GS La Joyeuse	916 180,04 €	319 370,04 €	237 353,41 €	72 250,00 €		287 206,59 €	
500202102 Réhabilitation GS Pont Allant	2 402 746,07 €	699 596,26 €	349 736,81 €	1 142 913,00 €	210 500,00 €		
500202103 Réhabilitation GS Fbg Mons	252 339,60 €	112 419,60 €	25 188,00 €	2 112,00 €		112 620,00 €	
500202201 Réhabilitation Ecole Anne Frank			0,00 €				
500202202 Ecole Lamartine	258 100,00 €		105 002,86 €	120 000,00 €		33 097,14 €	
Montant Total de AP	3 829 365,71 €	1 131 385,90 €	717 281,08 €	1 337 275,00 €	210 500,00 €	432 923,73 €	

Considérant que par délibération n°52 du 9 juin 2023, le conseil municipal a décidé du réajustement de l'autorisation de programme et crédits de paiement n°50 - Plan Ambition Ecoles, comme suit :

Autorisation de Programme - PLAN AMBITION ECOLES - AP N°50 - Montant : 3 829 365,71 Euros							
N° Opération	Libellé Opération	Montant AP	2021	2022	2023	2024	2025
500202101	Réhabilitation GS La Joyeuse	916 180,04 €	319 370,04 €	237 353,41 €	68 095,51 €	0,00 €	291 361,08 €
500202102	Réhabilitation GS Pont Allant	2 402 746,07 €	699 596,26 €	349 736,81 €	10 091,97 €	210 500,00 €	1 132 821,03 €
500202103	Réhabilitation GS Fbg Mons	252 339,60 €	112 419,60 €	25 188,00 €	5 183,85 €	0,00 €	109 548,15 €
500202202	Ecole Lamartine	258 100,00 €	0,00 €	105 002,86 €	114 998,95 €	0,00 €	38 098,19 €
		3 829 365,71 €	1 131 385,90 €	717 281,08 €	198 370,28 €	210 500,00 €	1 571 828,45 €

Considérant la consommation réelle de crédits de paiement sur l'exercice 2023,

Considérant à titre de rappel que l'opération 500202201 Réhabilitation GS Anne Frank/ Debussy a été rattachée à l'autorisation de programme NPNRU n°48, lors de la délibération n° 172 du 13 décembre 2023,

Considérant les dépenses réellement constatées sur l'opération 500202202 Ecole Lamartine et la nécessité d'ajuster le montant de l'autorisation de programme au total de 3.829.490,96€.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A la majorité avec 6 abstentions (Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH)

- Vote l'ajustement ci-dessous,

SLO

- Approuve l'ajustement de l'autorisation de Programme n°50 - PLAN AMBITION ECOLES, pour le porter à 3.829.365.71 €.

N°Opération	Montant AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
500202101 Réhabilitation GS La Joyeuse	916 180,04 €	319 370,04 €	237 353,41 €	68 980,77 €		290 475,82	
500202102 Réhabilitation GS Pont Allant	2 402 746,07 €	699 596,26 €	349 736,81 €	1 130 152,67 €	200 000,00 €	23 260,33 €	
500202103 Réhabilitation GS Fbg Mons	252 339,60 €	112 419,60 €	25 188,00 €	2 112,00 €		109 548,15 €	3 071,85 €
500202202 Ecole Lamartine	258 000,00 €		105 002,86 €	106 223,44 €		38 098,19 €	8 775,51 €
Montant Total de AP	3 829 265,71 €	1 131 385,90 €	717 281,08 €	1 307 468,88 €	200 000,00 €	461 382,49 €	11 847,36 €

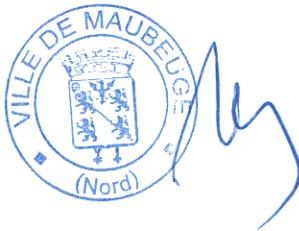
TOTAL AP/CP	3 829 365,71 €
-------------	----------------

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Secrétaire de séance



Nicolas LEBLANC

Le Maire de Maubeuge



Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le : 08/10/2024

Affiché le : 16/10/2024

Notifié le :